



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-QUATRE MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2025

Les membres présents (9) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Procurations (3) : André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Absent (1) : Carole DUPRÉ ;

Monsieur Stéphane BOLLARD a été élu secrétaire de séance.

N°2025/025-24/03

Objet : Approbation du programme des travaux forestiers 2025

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Considérant le programme des travaux de la forêt communale transmis par l'ONF, pour un montant de 31 460 € HT en Fonctionnement et pour un montant de 17 130 € HT en Investissement, l'entretien des ruisseaux pour 1 500 € HT, ainsi que le coût des études et services pour 1 940 € HT, la Commission Finances propose d'effectuer des travaux suivants :

En Investissement la création d'une piste 3 m de largeur parcelle O pour un montant de 17 130 € HT avec possibilité de subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40%

En Fonctionnement le débardage de la parcelle O pour un montant de 19 530 € HT avec recette escomptée de 32 500 € et l'entretien des ruisseaux pour 1 500 € HT.

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers 2025 proposé par l'ONF pour les travaux suivants :
 - ✓ La création d'une piste de 3 m de largeur parcelle O pour un montant de 17 130 € HT avec possibilité de subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40 % en section d'Investissement,
 - ✓ Le débardage de la parcelle O pour un montant de 19 530 € HT et le suivi des ruisseaux pour un montant de 1 500 e HT en section de Fonctionnement. (la recette escomptée pour la vente des bois débardés s'élèverait à 32 500 €)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Stéphane BOLLARD

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 28/03/2025
ET PUBLICATION LE 28/03/2025